



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10/11/2022

AFFICHEE LE :

10/11/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 16 novembre , à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAY-MONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Christophe LEGENDRE à Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION D’EQUIPEMENT A L’USOM ATHLETISME

DELIBERATION N° **DELIB-2022-113**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

Afin de procéder au remplacement du tapis de saut à la perche de la halle d'athlétisme D'Ornano, l'USOM Athlétisme a entrepris les démarches auprès de la Région Normandie et du Département du Calvados pour le financement de ce nouveau matériel. Vieux de 21 ans, le tapis de perche actuel est très vétuste et demande à être remplacé pour la sécurité des sportifs.

Outre l'utilisation par l'USOM Athlétisme, le tapis de perche est également très utilisé par les scolaires, les compétitions départementales, régionales, le meeting international, etc.

Le financement du tapis serait organisé de la façon suivante :

- Région Normandie : Subvention à l'USOM Athlétisme (confirmé / sur facture) de 2 900€
- Département Calvados : Subvention à l'USOM Athlétisme (confirmé / sur facture) de 3 442€
- Ville de Mondeville : Subvention d'équipement de 10 867,80€

Soit un total de 17 209.80€ TTC, pour l'achat d'un tapis de perche officiel modulaire 8mx6mx0.87m.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Sport, culture, lecture publique, évènementiel du 25 août 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'ACCORDER** une subvention d'équipement à l'USOM Mondeville Athlétisme à hauteur de 10 867.80€ pour l'achat d'un nouveau tapis de perche ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT